

Pessac, le

06 MARS 2013

Alain ROUSSET

Député de la Gironde

Président du Conseil Régional d'Aquitaine

Monsieur Xavier MALIGE
Président de l'Ostau Occitan- IEO 33

et

Monsieur Etienne ROUX
Président de L'IEO Aquitaine

171 Avenue de la Pallière
33600 PESSAC

Réf : ANCRG13 02 91

Messieurs les Présidents,

Vous avez souhaité porter à mon attention vos inquiétudes sur la place de l'enseignement des langues régionales dans la loi d'orientation et de refondation de l'école.

Particulièrement sensible à ce sujet, et au nom des Présidents de Régions que je représente par l'ARF (Association des Régions de France), j'ai sollicité une rencontre auprès de Monsieur Vincent PEILLON, Ministre de l'Education Nationale, afin de lui faire part d'un certain nombre de propositions. A toutes fins utiles, je vous transmets en pièce jointe une copie de mon courrier.

Par ailleurs, et afin de relayer vos arguments, je suis aussi intervenu auprès du gouvernement par le biais d'une question écrite, dont je vous adresse le texte ci-dessous.

« Monsieur Alain Rousset attire l'attention de M. le Ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes des professionnels des écoles associatives de langues régionales.

Si la réforme de la Constitution menée en 2008 a introduit une avancée notable par l'article 75-1 stipulant que « les langues régionales appartiennent au patrimoine de France », il semblerait que l'enseignement des langues régionales ne soit pas pris en compte dans le projet de loi d'orientation et de refondation de l'école.

Il souhaite évoquer notamment le cas des Ikastolas en Pyrénées Atlantiques. Ces écoles associatives privées, où l'euskara est enseigné grâce à l'immersion linguistique sont gérées par l'association Seaska (Fédération de l'enseignement en langue basque sous contrat avec l'éducation nationale).

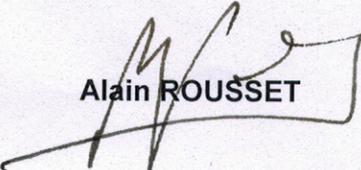
Ces établissements ont été confortés par des évaluations nationales positives et des taux de réussite aux examens très satisfaisants validant ainsi l'efficience de leur projet pédagogique. Pour autant, ces structures sont placées dans une situation difficile, sans financement sécurisé, puisqu'elles ne peuvent bénéficier de fonds publics pour le financement de nouveaux locaux. Elles se trouvent ainsi limitées dans leur développement et leur fonctionnement.

Dans la mesure où l'enseignement des langues régionales s'inscrit dans le respect du cadre républicain et dans le principe de la diversité culturelle, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour permettre à ces structures d'évoluer et de mener à bien leurs missions. »

.../...

Soyez assurés que je ne manquerai pas de vous tenir informés des réponses qui me seront faites.

Restant à votre disposition, je vous de croire, Messieurs les Présidents, en l'expression de mes salutations les plus sincères.


Alain ROUSSET



Le Président

Monsieur Vincent PEILLON
Ministre de l'Éducation Nationale
Ministère de l'Éducation Nationale
110, rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris, le 8 janvier 2013

Monsieur le Ministre,

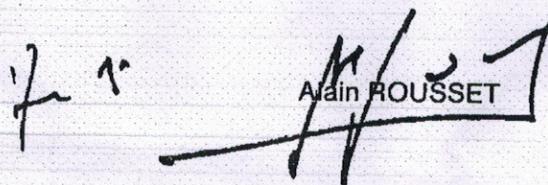
L'ARF a pris connaissance de l'avant-projet de loi sur la Refondation de l'École qui sera présenté prochainement au gouvernement puis au Parlement. Nous souhaiterions vous faire part de nos inquiétudes quant à la question des langues régionales qui n'apparaît pas traitée dans ce texte.

Comme vous le savez, les Régions mènent des politiques en faveur des langues régionales et la plupart d'entre elles ont signé des conventions cadres pluriannuelles de partenariat pour l'offre d'enseignement des langues régionales et en langues régionales avec les Rectorats. L'absence de mention explicite des langues régionales dans l'avant-projet de loi risque de fragiliser de fait l'application de ces conventions et de compromettre les progrès réalisés depuis plusieurs années. Nous regrettons surtout que l'École de demain ignore cette réalité de pluralité linguistique.

Nous sommes d'autant plus étonnés de cette absence de mention explicite aux langues régionales que, dans un courrier du 25 septembre dernier, vous m'indiquiez vouloir associer les Régions à la réflexion engagée sur les modalités et les conséquences de la ratification de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires dans le cadre de la concertation sur la Refondation de l'École. Enfin, le Président de la République m'avait également fait part, dans un courrier du mois d'août, de son engagement à ratifier la Charte européenne et « à définir un cadre légal clair et stable pour toutes les langues régionales ».

L'ARF et plus spécialement les élus en charge des langues régionales sollicitent donc une rencontre avec vous, ou votre cabinet, pour vous faire part de nos propositions d'aménagement de l'avant-projet de loi et pour enrichir ainsi le texte sur l'avenir de l'École de la République.

Dans l'attente de cet échange, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, ma haute considération.


Alain ROUSSET